

Plan Local d'Urbanisme intercommunal : enquête publique

L'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), l'abrogation des 19 cartes communales actuelles et la création de 11 Périmètres Délimités des Abords (PDA) aura lieu du lundi 18 mai (9h) au samedi 20 juin (12h).

Lancée en 2022, l'élaboration du PLUi a mobilisé les élus des 23 communes au cours de 90 réunions techniques, en lien avec l'agent en charge du dossier à la communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord et le bureau d'études Karthéo. En toile de fond de ce travail, l'objectif imposé par la loi Climat et Résilience, de réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031 par rapport à la période 2011-2021.

Ce document d'urbanisme établit un projet d'aménagement pour le territoire intercommunal et fixe les règles d'occupation des sols. Il se substituera aux documents d'urbanisme actuels dont les 19 cartes communales.

Durant toute la durée de la démarche, le public a été invité à participer à son élaboration. Chacun a pu, ainsi, s'exprimer lors des 16 rencontres (réunions publiques, permanences ouvertes aux acteurs agricoles et touristiques, ateliers citoyens) qui ont ponctué les différentes étapes du processus. Le bilan de la concertation atteste de cette parti-

icipation : le registre en ligne enregistre 150 contributions, les cahiers de remarques déposés dans les mairies affichent 30 mentions, complétant la centaine de demandes reçues par courriel.

La création des PDA est complémentaire au projet de PLUi. Ils précisent, avec plus de finesse (à la parcelle), et de cohésion (paysagère notamment), le périmètre de protection autour de certains monuments historiques. La logique a donc été de concevoir ces deux documents en parallèle, et d'organiser une enquête publique commune PLUi-PDA.

S'informer : les dossiers d'enquête publique

Le dossier complet en format papier sera consultable dans les locaux de la communauté de communes à St-Martial-de-Nabirat (51, rue Grand Rue) et Villefranche-du-Périgord (40, route de l'Usine Pascal) et dans les mairies de Domme, Mazeyrolles, St-Cybranet, St-Pompon, aux jours et horaires d'ouvertures habituels. Ce dossier sera également accessible en ligne sur le site Internet de la communauté de communes.

Un dossier d'enquête allégé papier sera également disponible dans les autres mairies aux jours et horaires d'ouverture habituels.





Les six lieux de permanence des commissaires enquêteurs

• Locaux de la communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord

- à St-Martial-de-Nabirat,
au 51 rue Grand Rue
Lundi 18 mai de 09h à 12h
Mercredi 3 juin de 14h à 17h
- Villefranche-du-Périgord,
au 40, route de l'Usine Pascal
Jeudi 21 mai de 09h à 12h
Vendredi 19 juin de 14h à 17h

• Domme (mairie)

Jeudi 28 mai de 09h à 12h
Samedi 20 juin de 09h à 12h

• Mazeyrolles (mairie)

Mardi 26 mai de 09h à 12h
Mardi 9 juin de 09h à 12h

• St-Cybranet (mairie)

Vendredi 22 mai de 14h à 17h
Jeudi 11 juin de 14h à 17h

• St-Pompon (mairie)

Vendredi 5 juin de 09h à 12h
Lundi 15 juin de 09h à 12h

Faire une observation

Outre les permanences des commissaires enquêteurs et des registres mis à disposition dans chaque lieu d'enquête, il sera possible de déposer une observation sur le registre en ligne accessible via le site Internet domme-villefranche-du-perigord.fr ou par email à communication@comcomdv.fr

Un courrier postal peut également être adressé au Président de la commission d'enquête publique, à envoyer au siège de la communauté de communes : 21, rue Grand Rue - 24250 St-Martial-de-Nabirat.

[ALLER PLUS LOIN](#)

L'avis d'enquête publique détaillé est à retrouver sur le site domme-villefranche-du-perigord.fr

Contact

Mylène Jourdan

Chargée de communication

05 53 29 09 14

communication@comcomdv.fr